



# PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

## GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1<sup>ère</sup> édition - 2020

### ► La protection contre l'incendie.

*Cette fiche pratique est composée de 4 parties*

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 - OBSERVER LA SITUATION ...

ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
<b>→ Politique de documentation relative à la sécurité</b>		
Le registre de sécurité <sup>1</sup> existe et est tenu à jour. Il est conforme à la législation sur les registres de sécurité. Il comprend les éléments suivants :		
• Les directives et instructions en matière de sécurité ;		
• Le plan interne d'urgence ;		
• Les rapports de visite des conseillers techniques en matière de sécurité (conseillers en prévention, conseillers en prévention - médecin du travail, service d'incendie, service de police...)		
• Les contrôles périodiques tels que définis à l'article 52 du Règlement général pour la protection du travail <sup>2</sup> ;		
• Les contrôles imposés par les autres réglementations et les normes ;		
• Le permis d'environnement (précédemment autorisations administratives imposées par le titre I du Règlement général pour la protection du travail) ;		
• L'inventaire asbeste (amiante) ;		
• La liste des postes à risques en matière de médecine du travail ;		
• La liste des personnes soumises à la médecine du travail ;		
• La liste des équipements de protection individuelle ;		
• Les rapports d'exercices d'évacuation ;		
• La liste des formations du personnel en matière de sécurité.		
<b>→ Plan interne d'urgence</b>		
Un plan interne d'urgence <sup>3</sup> existe :		
• Les consignes sont claires, connues et appliquées en cas d'alerte, d'alarme incendie...		
• Les procédures et services à contacter sont connues (pompiers, police...).		
Des informations sur ce thème sont régulièrement organisées avec le personnel d'encadrement.		
<b>→ Le compartimentage des locaux, des escaliers, des gaines techniques</b>		
Les portes coupe-feu sont en position fermée ou ouverte avec fermeture automatique et elles sont dégagées en permanence.		
<b>→ Le risque électrique</b>		
L'équipement est en bon état, en nombre et en localisation.		
Les prises électriques sont munies de protections enfants.		
Les blocs multiprises sont utilisés de manière correcte, les dominos sont interdits d'utilisation.		
Les rallonges électriques sont en bon état (les fils ne sont pas découverts et ne traînent pas sur le sol).		



ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
Les tableaux électriques sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérés par des pictogrammes ad hoc ;</li> <li>• Fermés à clé.</li> </ul>		
Les divers circuits des tableaux électriques sont repérés.		
Les fusibles sont en parfait état (non shuntés).		
Les petits appareils électriques sont en bon état et vérifiés régulièrement.		
<b>→ Les matières inflammables et autres sources d'incendie</b>		
Le mobilier, rideaux, stores... sont résistants au feu.		
L'utilisation de chauffage portable, ou de flamme nue est interdite dans tous les locaux (sauf laboratoire).		
Les produits inflammables sont isolés dans des armoires fermées, ils ne sont pas à la portée de papiers, cartons, liquides, guirlandes...		
Toutes les sources de chaleur utilisées à l'intérieur sont débranchées quand elles ne sont plus surveillées (cafetière électrique, machine à café, four...).		
Il n'y a pas d'installation au gaz.		
Les livraisons de « fuel » sont réalisées hors présence des élèves.		
<b>→ Les locaux de services (cuisine, cabine haute tension, chaufferie, ...)</b>		
Sont équipés de détecteurs de fumée et d'extincteurs automatiques.		
La coupure d'énergie peut être contrôlée de l'extérieur.		
<b>→ Les systèmes de détection incendie et d'alarme</b>		
Les dispositifs sont en bon état de fonctionnement et contrôlés régulièrement (1 x par mois) par une personne qualifiée et identifiée.		
Ils sont bien localisés, signalés et d'accès facile.		
Le mode d'utilisation du système d'alarme est clairement affiché.		
Le personnel et les élèves sont informés des dispositions à prendre pour donner l'alarme.		
<b>→ Les consignes en cas d'incendie</b>		
Sont affichés dans tous les locaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'alarme avec le nom des personnes à avertir et le n° d'appel d'urgence ;</li> <li>• Le plan d'évacuation avec les points de rendez-vous et le recensement des élèves.</li> </ul>		
Les consignes sont connues par tous (y compris les élèves) : chacun sait comment faire évacuer tous les élèves dont il a la charge de manière ordonnée, groupée et en toute sécurité.		



ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
<b>→ Les moyens de lutte</b>		
Les systèmes de détection et d'extinction automatique, les extincteurs, dévidoirs, bornes d'incendie, ... sont répartis en fonction des besoins (corridors, classes...) et sont en nombre suffisant.		
Ils sont en parfait état de fonctionnement et vérifiés annuellement par une firme spécialisée (documents attestant le contrôle et l'ordre...).		
Ils sont signalés par un pictogramme et sont accessibles à partir de tous les locaux.		
Les informations techniques sur les installations de détection d'incendie sont disponibles pour les équipes de première intervention et les pompiers.		
<b>→ Éclairage de sécurité</b>		
L'éclairage est présent et suffisant.		
L'éclairage est contrôlé régulièrement (une fois par mois) par une personne désignée.		
Le contrôle est consigné au registre sécurité ; les dysfonctionnements sont signalés.		
<b>→ Escaliers</b>		
Les marches sont en bon état.		
Elles sont antidérapantes (bande ou fini antidérapant).		
Les rampes sont bien fixées.		
La hauteur des balustrades et du garde du corps sont adéquats.		
L'éclairage est suffisant.		
<b>→ La signalisation</b>		
Les zones de stockage, les issues et éclairage de secours, les plans des bâtiments sont affichés à chaque niveau à l'aide des pictogrammes adéquats.		
<b>→ Évacuation</b>		
Des exercices d'évacuation sont réalisés (idéalement 4 fois par an) et au minimum durant le 1 <sup>er</sup> trimestre et une 2 <sup>ème</sup> fois dans l'année scolaire.		
Un rapport d'évacuation est établi et consigné dans le registre sécurité.		
<b>→ Formation et information</b>		
Un plan d'information et de formation en prévention incendie est organisé pour le personnel.		
Un plan d'information et de formation en prévention incendie est organisé pour les élèves.		
Il y a une équipe de première intervention formée et capable d'intervenir en cas d'incendie.		



ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
<b>→ Organisation générale de la protection incendie</b>		
Un plan annuel d'action est établi.		
Il y a une procédure de recyclage et d'évacuation des déchets.		
Lors d'achat de matériel ou de produits, la procédure dite « des trois feux verts <sup>4</sup> » est respectée.		
Le service régional d'incendie visite l'établissement et donne son agrément (visite tous les 5 ans).		
La liste des membres de l'équipe d'intervention est affichée.		
<b>→ Accessibilité des bâtiments</b>		
L'accès à la cour et aux bâtiments est constamment accessible aux services de secours.		
Le stationnement sauvage devant l'école (parents, enseignants), devant les entrées est évité.		
<b>→ Accès et usage de l'école hors éducation</b>		
Les travaux ou la présence de services externes dans l'enceinte de l'école durant le temps scolaire sont évités.		
Lors de l'organisation de repas ou de fêtes dans l'école, les règles de prévention incendie sont appliquées.		
<b>→ Utilisation de produits et matériels susceptibles d'être dangereux lors d'activités pédagogiques ou récréatives</b>		
Les enseignants prennent en compte le risque incendie lors de l'utilisation et du stockage de produits ou d'appareils susceptibles d'être dangereux (dissolvants, appareils électriques, appareils de cuisson...).		
<b>→ Activités pédagogiques</b>		
Des activités pédagogiques relatives à la prévention de l'incendie sont intégrées au cursus scolaire.		
<b>→ Partenariat</b>		
Un partenariat avec les services régionaux d'incendie est organisé dans le cadre d'activités pédagogiques.		

## → 2 - Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Élèves	→ Encadrement pédagogique et éducatif	→ Environnement physique et matériel	→ Environnement socio-économique
<b>Avant l'événement</b> Quels sont les facteurs de risques d'incendie ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comportement des élèves.</li> <li>Faible niveau de connaissance des risques lors d'activités comportant un risque incendie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de matériel ou produits potentiellement à risque d'incendie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficiences dans la détection incendie.</li> <li>Encombrement et hygiène des couloirs et des locaux de réserves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de règles pour l'achat de matériel et d'équipement.</li> </ul>
<b>Pendant l'événement</b> Quels sont les facteurs d'aggravation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comportement inadéquat des élèves.</li> <li>Absence de connaissance des règles à suivre lors d'une évacuation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de connaissance des règles à appliquer lors de l'évacuation des bâtiments scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'évacuation non affiché.</li> <li>Escaliers encombrés par du matériel.</li> <li>Mauvais fonctionnement du matériel technique.</li> </ul>	
<b>Après l'événement</b> Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type et importance des blessures.</li> <li>Compliance au traitement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Longue durée de l'incapacité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrivée tardive des secours.</li> <li>Difficulté d'évacuation.</li> <li>Importance des dégâts matériels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non existence de services spécialisés.</li> </ul>

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Mesures liées aux élèves	→ Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif	→ Mesures liées à l'environnement physique et au matériel	→ Mesures socio-économiques
<b>Avant l'événement</b> Que mettre en place pour éviter les incendies ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les élèves sur les causes d'incendie possible à l'école et sur les précautions à prendre pour éviter les incendies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et former le personnel sur les causes d'incendies en milieu scolaire et sur les précautions à prendre.</li> <li>• Former les enseignants et équipier de première intervention.</li> <li>• Organiser des exercices d'évacuation 4 x/an avec les classes.</li> <li>• Évaluer la qualité des exercices.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la qualité du matériel de détection et d'intervention.</li> <li>• Tenir un registre de sécurité.</li> <li>• Politique d'achat du matériel adapté.</li> <li>• Respect des consignes relatives à la disposition des locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la législation et les normes en vigueur relative à la protection incendie.</li> </ul>
<b>Pendant l'événement</b> Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les élèves à :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner l'alerte en cas de risque d'incendie ou de début d'incendie ;</li> <li>- Reconnaître le son de l'alarme ;</li> <li>- Parcourir le trajet d'évacuation de l'école ;</li> <li>- Adopter les bonnes positions en cas de fumée.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'appel des élèves au point de rassemblement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner toutes les informations utiles aux services des pompiers.</li> </ul>	
<b>Après l'événement</b> Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant suivre les recommandations des services médicaux.</li> <li>• Echanger avec les élèves sur leurs peurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un débriefing sur l'événement avec les élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant réparer les dommages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer des services de qualité.</li> <li>• Prévenir les syndromes post-traumatiques.</li> </ul>



#### → 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002. Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : [https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/27127\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf) (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°5857 du 01-09-2016. Sécurité/hygiène : analyse des risques relative au risque d'incendie - Outil et aide mis à disposition des Chefs d'établissement. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2Lu53XQ> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°2674 du 09-04-2009. Référentiel en matière de sécurité/bien-être dans les établissements scolaires et assimilés. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2WTD2Ox> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Prévention et lutte contre l'incendie. Disponible sur [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=2003](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2003) (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Installations techniques : Visite par le Service Incendie. Disponible sur [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=1752](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1752) (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Obligations administratives : Registre de sécurité. Disponible sur [http://www.espace.cfwb.be/sippt/vega\\_iii.php?consult=883](http://www.espace.cfwb.be/sippt/vega_iii.php?consult=883) (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Obligations administratives : Plan interne d'urgence. Disponible sur [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=884#Plan\\_Interne\\_dUrgence](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=884#Plan_Interne_dUrgence) (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Documents pratiques : Calendrier d'une année scolaire. Disponible sur [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=636%20](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=636%20) (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Check-list « Sécurité » à l'usage des établissements du Ministère de la Communauté française. (Sur base d'un document original de Legros A, Goffin R, Sécurité et santé en milieu scolaire – grille d'auto-évaluation (1996)). Disponible sur <http://www.espace.cfwb.be/sippt/MANUELS/CHECKLIST/DERF.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Exercices d'évacuation : généralités. Disponible sur [http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega\\_III.php?consult=1373](http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1373) (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail de la Province du Hainaut. La prévention incendie. Disponible sur <http://www.hainaut.be/securite/sippt/template/template.asp?page=incendieprevention&navcont=24,82,0&branch=65,68> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Public Fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale. Risque d'incendie ou d'explosion. Série Stratégie Sobane (2006). Disponible sur <https://emploi.belgique.be/fr/publications/risques-dincendie-ou-dexplosion-serie-strategie-sobane> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Public Fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale. Prévention incendie sur le lieu de travail. Disponible sur <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=591> (Dernier accès le 17/03/2020)



- BeSWIC, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Prévention incendie.  
Disponible sur <https://www.beswic.be/fr/themes/prevention-incendie> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Direction générale Sécurité & Prévention du Service Public Fédéral Intérieur Sécurité incendie. Ne jouez pas avec le feu.  
Disponible sur <https://www.nejouezpasaveclefeu.be/fr> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Association Bruxelloise pour le bien-être au travail. Prévention incendie.  
Disponible sur <http://www.abbet.be/Prevention-Incendie> (Dernier accès le 17/03/2020)



## Notes

### **Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.**

1 - « Le registre de sécurité est destiné à classer tous les documents relatifs aux différents contrôles et entretiens. Tenu à jour méthodiquement, il constitue, par les renseignements y concentrés, un véritable tableau de bord de l'état des bâtiments et des installations techniques ». Lu sur le site du Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Page « Obligations administratives : Registre de sécurité » disponible sur [http://www.espace.cfwb.be/sippt/vega\\_iii.php?consult=883](http://www.espace.cfwb.be/sippt/vega_iii.php?consult=883) (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - Le règlement général pour la protection du travail est disponible sur le site du Service Public Fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale à l'adresse suivante <https://emploi.belgique.be/fr/reglement-general-pour-la-protection-du-travail> (Dernier accès le 17/03/2020)

3 - « Une situation d'urgence peut être déclenchée par un sinistre (incendie, dégâts des eaux, etc.), un accident majeur (alerte à la bombe, accident nucléaire, alerte SEVESO) ou encore un incident. Ces situations peuvent entraîner de très graves dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement. Toute association peut y être confrontée et doit donc s'y préparer. Il s'agit pour cela de réaliser un document de synthèse associant aux dangers spécifiques de l'association et aux dangers généraux (incendie), les procédures d'urgence définies afin de prévenir et de limiter les conséquences d'un tel événement ». Lu sur le site de l'Association Bruxelloise pour le bien-être au travail <http://www.abbet.be/Fiche-4-5-Le-Plan-interne-d> (Dernier accès le 17/03/2020)

4 - « Une procédure dite « des trois feux verts » doit être mise au point afin de maîtriser l'introduction de nouveaux risques lors de l'achat d'un équipement. La règle des trois feux verts permet de gérer les risques lors de l'acquisition d'un équipement. Cette gestion des risques est divisée en trois étapes : 1. Avant la commande, 2 : Lors de la livraison et 3 : lors de la mise en service ». Lu sur le site de l'Association Bruxelloise pour le bien-être au travail <http://www.abbet.be/Fiche-8-1-Achat-d-equipements-la> (Dernier accès le 17/03/2020)